

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
5^e numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres
et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus
de signatures connues.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6,
au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeur
de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas
n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-
DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 2 octobre 1843.

Dans la ligne politique que nous avons adoptée, nous n'avons
jamais adhéré à aucune coalition, et nous avons toujours conjuré
le parti radical de rester pur de toute alliance douteuse; en voici
nos raisons.

Lorsque des partis existent dans une nation, ils indiquent,
d'une part, qu'il y a des intérêts divergents en présence, et, d'autre
part, que la force régulatrice du pouvoir n'est pas dans des condi-
tions telles qu'on puisse lui abandonner sans contrôle la direction
de la chose publique.

Le parti radical ne s'est pas formé assurément pour donner sa-
tisfaction à des prétentions personnelles mécontentes, pour élever
un piédestal à quelques médiocrités ambitieuses, pour occuper des
esprits brouillons et mal faits. Il s'est formé pour reprendre l'œu-
vre entreprise en 1789 par les hommes qui ont alors doté la
France d'une constitution et qui l'ont arrachée au régime du bon
plaisir; il s'est formé pour continuer également l'œuvre laissée
inachevée des patriotes qui, en 1830, ont renversé le trône de
Charles X, et pour suivre les indications de la nation vers de
nouveaux progrès.

En 1789, nos pères ont trouvé pour obstacles à la réalisation de
leurs principes de liberté et d'égalité la noblesse, le clergé et
quelques bourgeois privilégiés qui s'accommodaient assez bien du
régime de l'époque; alors se forma le parti de l'émigration. Ce
parti n'a pas cessé un seul jour de s'agiter et de conspirer. En
1793, il poussait aux excès le parti révolutionnaire; plus tard, il
se servait d'une machine infernale pour se défaire de Bona-
parte; en 1814, il guidait les colonnes étrangères à travers notre
territoire; en 1816, il organisait des bandes de sicaires qui im-
molaient nos malheureux soldats sans défense. Laissons ici les
faits qui ont suivi, ils sont encore trop récents pour avoir été ou-
bliés, et arrivons à 1830. Qu'on nous réponde sur ce fait : qui a
poussé Charles X à promulguer les ordonnances? qui les a longue-
ment élaborées? C'est encore ce même parti, qui voulait qu'on re-
vint nettement à la situation de 1787. Les ordonnances n'ont pas été
un acte irréfléchi; ceux qui le prétendent, ou ne savent pas notre
histoire contemporaine, ou veulent nous tromper; car, plusieurs
semaines avant leur promulgation, elles étaient prêtes, et on
attendait que l'occasion favorable pour les faire paraître.

La révolution de 1830 a sans doute dissipé bien des illusions;
toutefois elles n'ont pas cessé d'exister pour la plus grande partie
des légitimistes, et s'ils veulent aujourd'hui la liberté politique,
c'est qu'elle est pour eux un moyen de sûreté pour le présent et
de succès dans l'avenir.

Certes, nous ne faisons pas au parti légitimiste un reproche de
se rallier à quelques unes de nos idées, nous ne le blâmons pas de
se servir de la presse et de la tribune; mais nous ne sommes pas
assez crédules pour croire qu'il ait pu en si peu d'années aban-
donner complètement ses vieilles traditions, et nous ne sommes pas
assez oublieux du passé pour ne pas nous souvenir que le parti
national l'a toujours trouvé sur sa route comme un obstacle.

Aussi ne voyons-nous jamais qu'avec regret tout acte fait en
commun accord avec les légitimistes quels qu'ils soient, et sur ce
point voici notre pensée tout entière. Nous ne voudrions sous
aucun prétexte qu'on frappât le parti légitimiste par des lois arbi-
traires; mais nous ne voudrions non plus sous aucun prétexte
qu'on le fit participer aux actes collectifs du parti radical, car

nous ne pouvons avoir foi dans ses engagements, puisque ses
passions, ses intérêts, ses traditions le séparent de nous. Nous
ne devons pas même nous exposer à être soupçonnés de pouvoir
en une occasion quelconque faire des efforts pour relever ce que
nous avons renversé, et nous ne devons pas non plus nous laisser
accuser d'avoir des arrière-pensées. Notre force réside dans notre
loyauté et dans notre amour de la vérité.

Pourquoi sommes-nous de l'opposition? N'est-ce pas parce que
le gouvernement actuel ne s'est pas constitué au point de vue
de la délégation nationale? n'est-ce pas aussi parce qu'il n'a pas
continué vis-à-vis de l'étranger la politique de 1792 et de l'Em-
pire? Nous voulions qu'il appuyât les efforts des patriotes italiens
et polonais, nous voulions qu'il nous aidât tout à la fois à
refouler les doctrines de la sainte-alliance à l'extérieur et les tra-
ditions de la légitimité à l'intérieur; c'est parce qu'il ne l'a pas
voulu que nous l'avons combattu, et que nous nous sommes con-
stitués à l'état d'opposition quant à ses actes, afin de pouvoir
tôt ou tard faire triompher les principes de la révolution de 1789
et substituer le droit commun au monopole.

Entre le pouvoir actuel et nous la séparation vient donc de ce
qu'au lieu de suivre le mouvement de 1830, il l'a complètement
fait dévier pour continuer l'œuvre de la Restauration. Nous lui
avons reproché constamment de s'appuyer sur les Decazes, les
Pasquier, les Talleyrand; nous lui avons dit qu'il manquait à sa
mission positivement parce qu'il préférait à la tradition nationale
la tradition de la Restauration; enfin nous lui avons fréquemment
prouvé qu'il s'associait de préférence avec les légitimistes et qu'il
se tenait pour honoré quand il pouvait en accaparer quelques
uns, et nous irions aujourd'hui nous jeter dans les mêmes voies!
En vérité, il faudrait pour cela que nous eussions perdu le sou-
venir de nos actes. Cela ne sera pas, parce que cela serait illogi-
que, immoral; cela ne sera pas, parce que nous ne devons pas
souffrir qu'il s'élève dans nos rangs aucun homme assez éhonté
pour venir nous dire, comme fit M. Thiers en plein parlement :
« Que parlez-vous des légitimistes! mais il n'y en a pas! »

Nous le répétons encore, tant pis pour ceux que leur esprit
d'intrigue ou de vanité égare à ce point de se complaire à de
pareils sophismes, car ils auraient bientôt cessé d'avoir parmi
nous la moindre influence, et nous les engagerions, pour notre
compte, à ne pas se gêner et à se placer au plus vite, sans façon,
sous le patronage des Berryer et des Châteaubriand, dont nous ne
méconnaissons pas le talent, mais dont nous connaissons les an-
técédents; nous respectons même leur caractère, et c'est parce
que nous le respectons et que nous voulons aussi qu'ils respec-
tent celui de nos hommes politiques que nous désirons que les
uns et les autres restent dans leur camp.

Les gens qui ne poursuivent que des faits et qui vivent par eux
ne comprennent par la force des idées d'une bonne ligne de con-
duite; ils ne comprennent pas que ce n'est pas tant par le nombre
qu'on vaut que par la moralité, et que la moralité des partis fait
seule leur autorité. Il ne faut donc pas la compromettre par des
alliances désastreuses, par des actes contradictoires. Notre passé
vaut bien la peine d'être conservé; pour nous, nous ne le dénie-
rons pas et nous maintiendrons autant que possible son unité, de
même que nous ferons tous nos efforts pour maintenir notre
unité nationale. Placés sur ce terrain d'honneur et de vérité,
nous laisserons s'user de folles passions et de petits intérêts,
nous donnerons sans réserve notre adhésion à tous les actes qui

concourront à ce but, et c'est pour cela que nous félicitons
le *National*, dont nous n'avons pas en tous points partagé les idées
quant aux fortifications que nous voulions sans ouvrages exté-
rieurs, de n'avoir pas voulu traiter des intérêts de la défense du
territoire de concert avec les légitimistes.

La réunion d'un certain nombre de journalistes chez M.
Arago a été signalée par un louable esprit de concessions et
de paix (nous ne parlons pas des légitimistes dont l'opinion, au
sujet de la fortification parisienne, est pour nous non avenue).
M. Arago a exposé sa pensée, qui est absolument celle du *National*,
puisqu'il veut l'enceinte et des ouvrages avancés couvrant Paris
du côté de Saint-Denis et de Charenton.

Les assistants appartenant à l'opinion de gauche ont témoigné
le désir de voir s'apaiser des dissensions qui ne profiteraient pas
à la chose publique. Si donc toute la presse parisienne et départe-
mentale veut s'accorder à demander le non-armement des forts,
sans préjudice de la démolition de ceux qui menacent Paris ou de
la modification de ces forts, de telle sorte que l'enceinte les do-
mine de ses feux, nous serons assez puissants pour arriver à un
résultat réel. Défions-nous du pouvoir, éclairons les députés, et
nous obtiendrons quelque chose, sinon tout ce que nous voulons.

Ce n'est qu'à la suite d'un voyage que M. Arago doit faire à
Blois, en compagnie de M. David (d'Angers), notre statuaire na-
tional, qu'il adressera aux journaux une lettre dans laquelle il
présentera les avantages et le caractère patriotique de l'enceinte
continue autour de Paris, les avantages de quelques ouvrages
avancés, et les dangers de la plupart des bastilles qui s'élèvent
sans qu'il en ait été question dans la loi de juin 1841.

Paris, le 30 septembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

On ne saurait trop recommander l'union aux patriotes. Des di-
visions même momentanées font la joie et la force de nos adver-
saires; aussi essaient-ils de l'exploiter: ils n'y réussiront pas.
Quand toute la poussière soulevée par des querelles résultant de
malentendus sera tombée, les partis se reconnaîtront, les bleus
se serreront contre les bleus, les blancs seront signalés pour ce qu'ils
sont.

La lettre de M. Bastide, rédigée dans un profond sentiment de
défiance contre les légitimistes en général, a produit dans tout
Paris un effet difficile à exprimer. On l'a louée dans le fond et
dans les termes, et des hommes d'ailleurs honorables, qui se lais-
sent aller à un silence qui est presque une approbation du sys-
tème que nous subissons, ont adhéré fortement à cette franche
et loyale déclaration, et se sont rapprochés du parti de la démoc-
ratie. A notre avis, s'il faut accepter la réconciliation des partis
hostiles, et nous croyons que cela peut être utile et que cela est
souvent équitable, nous trouverons même dans le parti conser-
vateur des citoyens dans lesquels la fibre patriotique n'est pas
morte, et qui ne sont qu'engourdis par l'opium distillé dans les
régions supérieures du pouvoir. Il y a dans ce parti beaucoup
d'hommes égarés, mais qui peuvent nous revenir. Il ne faut pour
cela que songer à l'usage qu'on peut faire des forts détachés domi-
nant l'enceinte continue, à l'oppression qu'on peut, à l'aide des
canons, faire subir aux corps parlementaires. Ces dangers exis-
tent-ils ou existeront-ils? Nous ne demandons pas aux conserva-
teurs d'ajouter foi à notre simple affirmation, qu'ils peuvent mettre
en suspicion comme cela nous arrive quelquefois à l'égard des
leurs; nous leur disons: Voici des preuves, vérifiez par vous-
mêmes ou faites vérifier. Voici des allégations produites par les or-
ganes du radicalisme, et le gouvernement recule; il se tait! Il se
tait quand on lui dit qu'un esprit d'illégalité présidait aux travaux,
que la loi constitutive du domaine de la couronne est violée, que
les prescriptions de la chambre, d'une chambre qui donne la
majorité aux ministres, sont foulées aux pieds!

Nous ne comprendrions pas que le corps électoral tout entier
ne s'émût point et n'exprimât point ses craintes à ses mandatai-
res, ministériels ou opposants, pourvu qu'ils aient le sentiment de
l'indépendance du pays et de ses libertés futures, le sentiment
de la nécessité pour le corps élu de délibérer librement.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 2 ET 3 OCTOBRE.

PROCÈS CÉLÈBRES.

LES FLIBUSTIERS. — DEUX FEMMES CORSAIRES (1).

Vers la fin du XVII^e siècle naissait en Angleterre un enfant que son ori-
gine vouait à l'opprobre et à la misère. Celle qui lui donnait le jour était
une épouse qui avait fui le toit conjugal, emportant dans son sein le fruit
de criminelles amours. Un jeune fils l'accompagnait. Quoique né d'une
union légitime, son père l'avait aussi répudié. Le pauvre enfant ne survé-
cut pas longtemps à la malédiction paternelle; au bout d'un an il mou-
rut, et l'épouse adultère vit se briser ainsi le dernier lien par lequel elle
put espérer se rattacher à la famille de celui qu'elle avait outragé. Épuisée
par la souffrance et le besoin, elle résolut d'aller implorer sinon le pardon,

(1) Le procès dont nous publions les détails est un de ceux qui occu-
pèrent le plus vivement l'attention publique dans les colonies et même sur
le continent. Au commencement du XVIII^e siècle, la piraterie qui infestait
les mers avait jeté l'effroi dans tous les esprits, et les mots de flibustier, de
boucanier, étaient entourés d'une terreur à laquelle avaient peine à se
soustraire les plus courageux marins. Nous avons choisi, entre autres
existences curieuses, celles de deux femmes qui ont laissé dans les anna-
les de la piraterie un nom célèbre. Leur vie pleine d'agitation et d'inci-
dents romanesques fut connue lors du procès qui leur fut intenté devant
le cour de l'amirauté siégeant à Saint-Jacques-de-la-Vega. Quelques unes
des circonstances de cette existence extraordinaire à laquelle se vouèrent
deux femmes sont racontées dans l'*Histoire des Pirates* du capitaine
Charles Joulison. Les rédacteurs de la *Biographie universelle* ont aussi
consacré un article à Marie Read, l'une d'elles.

au moins la pitié pour l'enfant qui ne devait pas supporter la peine d'un
crime dont il était innocent. En arrivant à Londres, elle apprit la mort de
son mari. Un projet surgit aussitôt dans sa pensée, et l'espérance revint
dans son cœur. Sa jeune fille quitta les habits de son sexe, et elle la pré-
senta à la mère de son mari comme son petit-fils. Quoique accueillie avec
défiance, elle persista avec fermeté dans son mensonge, et elle obtint qu'un
secours assez modique, mais suffisant pour vivre, lui serait accordé.
Elle s'attacha à développer dans le cœur de sa fille une volonté puis-
sante, des dispositions énergiques, des goûts en harmonie avec le sexe
dont elle avait pris le costume. Elle réussit au-delà de ses espérances, et
lorsqu'elle confia à l'enfant, alors à peine âgée de treize ans, le secret de
sa naissance, les nécessités de sa vie, elle trouva une âme vigoureusement
trempée, incapable de faiblir devant les exigences de sa position difficile.
Marie Read (c'était le nom de la jeune fille) se livra avec plus d'ardeur que
jamais à des exercices propres à développer ses forces physiques; elle ai-
mait à affronter le danger, à le vaincre, et dans le cours de toute cette vie
aventureuse et romanesque dont le tableau va se dérouler devant nos yeux,
nous ne la verrons pas un seul instant faiblir.

L'aïeule de Marie Read mourut, et elle ne laissa qu'un patrimoine mé-
diocre dont les ressources ne tardèrent pas à s'épuiser. Le besoin se fit
sentir; il fallut penser à trouver un moyen de vivre dans cette grande cité
de Londres. Marie entra comme valet de pied chez une dame de qualité;
mais cette vie ne put pas longtemps lui convenir. Ce caractère indomp-
table, cette âme vigoureusement trempée, se révoltaient dans la domesti-
cité; elle sentait qu'elle était faite pour vivre dans cette grande cité
avait besoin de liberté, d'émotions violentes. Elle étouffait sous la livrée
d'un valet. Aussi eut-elle bientôt abandonné sa nouvelle condition, et,
après avoir embrassé sa mère, elle alla s'engager sur un vaisseau de
guerre, puis elle passa en Flandre. Tour à tour fantassin et cavalier, elle
se fit remarquer par une bravoure à laquelle rien ne pouvait résister.
Aimée de tous, signalée à l'estime de ses chefs, elle alla recevoir la ré-

compense de ses services, et l'armée se réjouissait de compter un bon of-
ficier de fortune de plus, lorsque inopinément tout changea. Le jeune
soldat devint triste, inquiet; ce n'était plus cette ardeur indomptable, ce
courage insouciant et héroïque. Il semblait qu'une seule pensée absorbât
ce cœur où naguère on ne voyait que le désir de la louange, des applau-
dissements; les actions d'éclat qu'on recherchait autrefois, on les évitait,
et souvent une larme coulait dans ses yeux, dont le regard était morne
et abattu. Ce changement inexplicable étonna tout le régiment; chacun en
cherchait la raison, lorsque quelques jours après on en apprit le motif.

Un soir que le jeune volontaire était retiré dans un coin de sa tente et
que, la tête penchée sur ses deux mains, il paraissait en proie à la plus
vive agitation, un groupe de soldats qui le considéraient depuis long-
temps en silence dirent ces mots :

— Allons, décidément, le camarade est ou fou ou amoureux.

Et, s'adressant ensuite à un de ceux qui se trouvaient là, le soldat con-
tinua en accompagnant ses paroles d'un gros éclat de rire :

— Dieu me garde! je crois que tu dis vrai. Read n'est content

que lorsque tu l'y trouves, et le seul moyen de le faire battre avec cou-
rage, c'est de l'envoyer à côté de lui.

— Allons! allons! s'écrièrent tous les soldats, il faut que tu rendes la
gaîté à notre camarade.

Et, en parlant ainsi, le héros de la plaisanterie se prêta de bonne grâce
à ce jeu. Il s'avança, et, pressant la main de sa jeune fille, il l'appela à
lui adresser quelques paroles grotesquement assaisonnées, lorsque Marie
se leva précipitamment, et, saisissant le jeune soldat par le bras, l'entraîna
hors de la tente.

— Franck, lui dit-elle avec un accent qui le frappa d'étonnement, tu
n'es porté à une plaisanterie qui peut te coûter cher. Oui, je t'aime avec
passion; oui, mon amour me fait oublier ces combats, ces périls où mon
âme se plaisait tant autrefois; oui, je le sens, éloignée de toi, je ne puis

C'est dans ce sens que nous réclamons l'union. Est-ce à dire que nous refusions au parti légitimiste le droit de demander les mêmes garanties? Cela serait insensé; mais nous persistons à dire que ce parti a un passé qui nous le rend suspect. Qu'il demande avec nous la suppression des entraves qu'un pouvoir coupable multiplie autour de la presse, nous ne l'en empêchons pas; il ne réclame que la liberté d'exposer ses vues comme nous voulons exposer les nôtres, droit fort légitime et conquis en juillet; mais qu'il prenne le masque libéral pour détourner notre surveillance, c'est ce que nous ne souffrirons pas.

Un seul exemple: Ecoutez les grandes ou petites gazettes déclamer en faveur de la liberté de l'enseignement; c'est là un beau mot, et quand on crie en France: *À bas les monopoles!* tous les cœurs généreux applaudissent. Décrétée cette liberté d'une manière absolue, et aussitôt cinq cents séminaires s'empareront de notre jeunesse et lui gâteront l'intelligence, l'esprit et l'âme. Lisez ces feuilles d'aujourd'hui: elles vous disent sérieusement que leur parti est calomnié, que jamais il n'a fait appel à l'étranger. Hélas! plutôt à Dieu que nous fussions des calomnieux et qu'on pût arracher de notre histoire tant de pages flétrissantes! Elles vous objectent des noms propres, Berryer, Chateaubriand. Nous aurions trop beau jeu pour répondre; nous nous bornons à dire que des noms ne sont pas un parti.

La fraction légitimiste s'affaiblit ou plutôt se transforme chaque jour, et les Cheffontaines sont nombreux. Laissons ces messieurs s'allier à la politique de M. Guizot: ils seront là mieux à leur place que dans nos rangs.

Le duc de Bordeaux vient d'arriver à Berlin; il est allé sur-le-champ à la résidence de Postdam. C'est, pour imiter le langage des journaux qui ont raconté la préférence officielle de la reine Victoria pour le château d'Eu alors qu'on croyait qu'elle viendrait à Paris, une visite d'intimité.

Le duc de Bordeaux est donc accueilli comme un ami, comme un fils. Nous prions le gouvernement de bien méditer la portée de ce voyage, et de nous dire ensuite s'il voit dans cette réception un témoignage de l'affection entre les puissances et la France dont parlent régulièrement tous les discours d'ouverture des chambres.

Un journal signale par erreur un amas de boulets, d'obus et autres projectiles portant pour étiquette: *Modèles Gribeauval*, et placés au musée d'artillerie de Saint-Thomas-d'Aquin, comme étant menaçants pour Paris. On sait que Gribeauval a été l'inventeur de tout un système d'artillerie qui a prévalu dans les guerres d'avant la révolution, sous la République et sous l'Empire. Ce système est aujourd'hui complètement détrôné, et, raisonnablement, les boulets ou obus du modèle Gribeauval ne seraient plus bons qu'à jeter au creuset s'ils n'étaient relégués dans un musée. Ce qui n'empêche pas que toute la presse opposante n'ait raison quand elle répand l'alarme à l'occasion de projets liberticides.

M. Coince, ancien notaire, membre du conseil-général de la Moselle, vient d'être nommé sous-préfet de l'arrondissement de Sarreguemines, en remplacement de M. Berger.

Cette nomination avait été préparée par de déplorables tripotages; entre autres, on avait désorganisé la majeure partie des mairies pour substituer à des fonctionnaires éprouvés des hommes qui fussent selon le goût et les idées du nouveau sous-préfet qu'elle se proposait de nommer.

Partout où le ministère trouve à placer les hommes les plus impopulaires, il n'hésite pas.

Jamais on ne foula aux pieds avec plus d'audace les vœux des populations.

La ville de Ham a été mise en émoi par une estafette arrivée en toute hâte au château pendant la nuit du 26 au 27 septembre; mais l'inquiétude s'est changée en hilarité, lorsqu'on a appris le lendemain que le but de cette missive empressée était d'appeler l'attention du commandant supérieur sur les marques de sympathie que les prisonniers reçoivent de la part de la garnison. Il a été défendu aux soldats, sous peine de cinq jours de salle de police, de présenter les armes au prince Louis Napoléon lorsqu'il se présente sur le bastion, et aux officiers de le saluer.

Bulletin de la Bourse de Paris du 30 septembre 1843.

La rente, avant l'ouverture, était demandée à 81 50, et elle a ouvert au parquet ce prix. Long-temps elle a été à ce cours, plutôt demandée qu'offerte.

A l'approche de la réponse des primes, elle est montée rapidement à 81 70, et la réponse s'est faite entre 81 70 et 81 65.

A la fin, la rente a fléchi; elle était offerte à 81 60, et dans la coulisse à 81 52 1/2.

Cinq pour cent.	120 65	Trois pour cent belge.	770
Quatre et demi pour cent.	109	Banque belge.	770
Quatre pour cent.	103 50	Caisse Lafitte.	4100
Trois pour cent.	81 65	— — — — —	5080
Actions de la Banque.	3250		
Obligations de Paris.	1317 50		
Rentes de Naples.	107 30		
Etats Romains.	106 0/0		
Dette active d'Espagne.	27 0/0		
Cinq pour cent belge.	106 1/2		

CHEMINS DE FER.

Paris à Rouen.	710
Paris à Orléans.	666 25
Rouen au Havre.	533 75
Strasbourg à Bâle.	190

plus vivre. Il faut que je te confie mon secret: je suis femme. Tu vas me jurer ici devant Dieu, qui nous entend et nous voit, que jamais cette révélation ne sortira de ta bouche. Si tu consens à t'unir à celle qui ne respire plus que pour toi, j'abandonnerai avec bonheur cet avenir brillant que mon courage m'avait fait entrevoir; mais si tu repousses mon amour, n'oublie pas que ta vie me répond de ton silence et de ton respect.

A ces mots, Marie s'éloigna rapidement, et, lorsque le jeune soldat rentra dans la tente, il était pensif et silencieux. A toutes les questions qu'on lui fit il resta muet. Quant à Marie, elle reprit ses habitudes. Depuis cette soirée mystérieuse, il sembla que son cœur était déchargé d'un poids qui l'accablait. Un mois après environ, le brevet d'officier arriva. Marie s'avance devant la compagnie assemblée pour reconnaître son nouveau chef, mais ses inquiétudes et ses soucis semblent revenus; elle est pâle, presque chancelante. Tout-à-coup un soldat s'élance hors des rangs, et tombant à ses genoux:

— Marie! s'écrie-t-il, Marie, me croyez-vous digne de vous?

Et comme la jeune fille ne lui répondait qu'en lui serrant convulsivement la main, Franck se releva et déclara que le lendemain il épouserait sa fiancée.

Le bruit d'une aussi étrange aventure se répandit bien vite; le mariage eut lieu en effet, et le nouveau couple se retira à Bréda, où il acheta près du château une auberge qui devint célèbre.

La vie romanesque de Marie semblait terminée, et il est probable que son existence se serait désormais écoulée paisible, si une circonstance imprévue ne l'eût jetée encore dans de nouveaux hasards, dans de nouvelles agitations.

Après quelques années d'une heureuse union, son mari mourut, et, comme tout change et s'oublie, l'auberge de Bréda perdit sa splendeur et sa réputation, et les ressources de Marie ne tardèrent pas à s'épuiser. Elle réalisa tout ce qui lui restait, et partit sans informer personne du lieu vers lequel elle dirigeait ses pas.

Vers la fin du dix-septième siècle et pendant les premières années du

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les dernières dépêches d'Espagne sont ainsi conçues:

Bayonne, le 28 septembre.

« Le 25 au soir, Saragosse était bloquée rigoureusement par le capitaine-général et manquait de vivres. Les insurgés voulaient faire une sortie; mais ils y ont renoncé à la nouvelle de l'échec éprouvé par Ametller.

» Madrid était tranquille le 24 au soir. »

Perpignan, le 26 septembre.

« La junte de Gironne a fait avant-hier une proclamation menaçante contre les perturbateurs. Ametller est arrivé le soir avec quatorze soldats, demandant des rations pour 2,500 hommes. Il y avait une grande agitation. »

Les correspondances ordinaires parlent d'une petite échauffourée carliste qui a éclaté à Zamora, et qui a été comprimée sans peine par la garde nationale.

L'agitation continue dans le pays de Bologne. Les insurgés sont divisés en plusieurs guérillas dont le chef principal est Muratori. Une colonne s'est portée sur Aucoue. On ne sait pas de résultat. Le pape n'a pas d'argent, et il fait un nouvel emprunt au Rothschild de Naples. Le 19, Bologne était dans une grande agitation.

Tout récemment un habitant israélite de Francfort avait jugé à propos de ne pas soumettre son fils à l'opération de la circoncision; mais il n'avait point obtenu à cet égard la permission du rabbin, comme l'exige la loi judaïque. En conséquence, le rabbin le somma de s'y soumettre. Il répondit qu'il avait l'intention de se faire protestant avec toute sa famille. Mais la direction de la police lui ordonna d'obéir, attendu qu'appartenant encore au culte israélite, il ne pouvait se soustraire aux rites et usages de sa religion.

Ainsi, on persécute en Allemagne les juifs parce qu'ils sont juifs, et on ne veut pas qu'ils changent de religion!

On sait que des troubles ont éclaté à Lubeck, à la suite desquels on a fait des prisonniers. D'après une lettre de Lubeck, le peuple de cette ville se serait porté en masse à la prison et aurait mis en liberté les prisonniers; ensuite, il aurait mis le feu aux quatre coins de la ville, en sorte que l'on devrait s'attendre à une destruction totale.

Les journaux allemands ne disent plus rien de la conspiration découverte à Varsovie et des arrestations qui en ont été la suite, non seulement dans cette capitale, mais dans le reste de la Pologne. On paraît vouloir couvrir toute cette affaire d'un voile impénétrable.

On lit dans le *Bien public*:

« On fait courir le bruit, à dessein, que le duc de Nemours est en état de disgrâce vis-à-vis de son père, et on en donne pour preuve son absence du château d'Eu à l'époque des fêtes occasionnées par la présence de la reine d'Angleterre. Certaines remontrances du roi et surtout de la reine, qui remontent au moment où le prince de Joinville était à Paris, sont encore citées à l'appui de cette nouvelle; et de là on voudrait en conclure, pour donner quelque popularité au duc de Nemours, que des dissentiments politiques existent entre le futur régent et son père.

» Nous ne pouvons admettre cette conclusion, et tous les discours du prince prouvent, au contraire, son attachement au système politique qui nous gouverne.

» Nous sommes d'ailleurs trop habitués à ces petites manœuvres de princes constitutionnels qui affectent constamment ces conflits d'opinions, pour que nous en soyons dupes. Il est possible que quelques sujets de froideur existent entre le roi et son fils; mais, dans tous les cas, ils ne sont pas politiques.

On lit dans la *Flotte*:

« Le ministère de la marine s'occupe d'un projet destiné à améliorer le sort des ouvriers des arsenaux. Nous faisons des vœux pour que ce projet se réalise, et nous sommes bien convaincus que les chambres ne refuseront pas à l'amiral Mackau les fonds qu'il demandera dans un but si notoire de justice et d'humanité.

» Les ouvriers des ports se trouvent dans une fâcheuse position; ils sont littéralement placés entre la misère et le déshonneur. Depuis 1778, tous les objets de première nécessité ont doublé de valeur, et cependant la solde des ouvriers n'a reçu qu'un quatorzième d'augmentation. Cette anomalie, qui a subsisté long-temps malgré une foule de réclamations élevées si souvent et si inutilement, explique les coalitions d'ouvriers et les exemples d'insubordination, malheureusement trop fréquents dans nos ports. L'ouvrier mal payé se nourrit mal; sa famille souffre comme lui; son cœur et son bras se refusent donc au travail qu'on exige de lui. Cette mesure qu'on se propose d'appliquer aux ouvriers à la journée produira un bon effet parmi notre population maritime, et sa généralisation, comme il est juste de le penser, doit amener d'importantes modifications dans l'ordonnance du 3 mai 1839.

» Cette dépense, qui s'élèvera à peu près à 1,200,000 fr. par an pour tous les ports du royaume, sera plus que compensée par la bonne exécution et la promptitude des travaux qu'on voit chômer aujourd'hui. Lorsque l'Etat donnera, par exemple, 2 fr. à certains

ouvriers qui n'ont aujourd'hui que 1 fr. 60 c., on ne verra pas ces ouvriers désertir les arsenaux pendant la belle saison pour aller travailler dans les ports du commerce. D'ailleurs, en leur traitant plus rigoureusement les absents; les travaux y gagneront pas de coup sûr, le matériel sera mieux entretenu, et nous ne verrons pas se renouveler aussi souvent ces énormes refontes de vaisseaux au moment où l'ordre arrivait de les armer. »

A Excideuil, M. Bugeaud a obtenu 169 voix, et son honorable concurrent, M. le docteur Chavoix, 101.

« Plusieurs incidents animés, écrit-on d'Excideuil, et consignés au procès-verbal, ont signalé cette élection fortement disputée, la suite de laquelle une protestation énergique, signée par un très-grand nombre d'électeurs, a été adressée à la chambre des députés pour demander l'annulation du résultat du scrutin. »

Chose singulière, et c'est l'*Echo de Vésone* qui nous l'apprend, tous les légitimistes n'ont pas voté pour l'adversaire de M. Bugeaud, du gardien de la duchesse de Berry; il en est qui se sont

« M. Bugeaud, dit encore l'*Echo de Vésone*, est marqué au doigt du système pour devenir bientôt ministre de la guerre, en vue de l'éventualité de la mort du roi. On compte sur lui et sur les forts détachés pour que l'installation du régent ait lieu sans secousse et sans bouleversement. Cette prévision n'a pas échappé au nouveau maréchal, qui sait bien qu'un ministre député à d'importance politique qu'un ministre pair de France. Aussi restera-t-il député autant qu'il le pourra, et il le pourra long-temps. »

Le *National de l'Ouest*, qui a publié la pétition nantaise, et qui a plus tard imprimé la déclaration d'un certain nombre de journaux de Paris, la croit bonne; mais il ajoute: « Elle n'aurait un inconvénient que dans le cas où, divisant les esprits dans un moment où plus que jamais l'union doit faire la force, elle jetterait la discorde au sein de notre camp. Ce n'est pas dans nos rangs qu'il faut chercher des adversaires. Que des questions de détails partagent les idées, notre vœu à tous est le même. Nous voulons tous la France grande, libre, heureuse et forte. C'est sur ce terrain commun de l'amour de la patrie, où toutes les querelles cessent dans les jours d'action et de danger, que nous appelons nos amis. En laissant le ministère armer illégalement les forts, nous croirions lui confier une arme dont les coups, destinés par la loi aux ennemis de la France, pourraient se tourner un jour contre ses libertés. Unissons-nous pour arracher cette arme à des mains que nous redoutons de voir devenir liberticides! N'oublions pas surtout que la devise de Machiavel, adoptée par nos hommes d'état, était *Diviser pour régner*; et si nous ne voulons pas qu'un jour la force règne, ne divisons pas la résistance. »

La *Gazette de France* avait dit, et d'autres journaux avaient répété, que M. Chambolle, rédacteur du *Siccle*, était un ingrat quand il attaquait les légitimistes qui avaient déterminé son élection à Napoléon-Vendée. Voici la réponse de M. Chambolle:

« Dans certains arrondissements de la Vendée, il peut se rencontrer un assez grand nombre d'électeurs légitimistes; dans l'arrondissement du chef-lieu, de Napoléon, nous ne croyons pas qu'il y en ait plus de dix ou douze.

» M. Chambolle, qui est resté à Paris pendant les élections et qui a respecté autant que qui que ce soit parmi ses collègues l'indépendance des électeurs, ignore absolument si parmi les légitimistes il en est un seul ou plusieurs qui aient voté pour lui; il croit, sans pouvoir l'affirmer, que la plupart se sont abstenus. Quoi qu'il en soit, sur 194 votants, M. de Chambolle ayant obtenu au premier tour de scrutin 135 suffrages, et son honorable adversaire, M. Paulze d'Ivoy, 52, il est difficile de comprendre comment l'élection serait due à un appoint légitimiste. »

Un grand banquet, auquel assistait le lord-maire, a été offert, à Mansion-House, à l'ex-régent d'Espagne et aux principaux officiers de sa suite. Près de 300 convives y assistaient. Dans une assemblée du Common-Council qui avait précédé le banquet, le lord-maire avait donné lecture d'une résolution dans laquelle étaient exprimés le regret de la dernière révolution espagnole et des sympathies pour Espartero. Celui-ci a répondu en espagnol.

« L'assemblée, dit le *Morning-Chronicle*, était curieuse de voir le général. C'est un homme de cinq pieds cinq à six pouces, solidement bâti, et qui paraît doué d'une grande force musculaire. Il a une véritable physionomie espagnole, le teint basané, les yeux noirs, les traits réguliers. Rien de plus noble et de plus gracieux que son maintien. »

Des toasts ont été portés par le lord-maire à Espartero, à Van Halen, au vicomte Canning, qui représentait au banquet la chambre des lords, dont il est membre. Espartero et Van Halen ont répondu.

Tribunaux.

Le tribunal correctionnel de Lyon, dans son audience du 25 septembre, a statué sur la poursuite en escroquerie dirigée contre

des blessés et des mourants. En voyant le premier, il semblait qu'on fût au fond de cette ame de nobles sentiments, et que si le vide de cette existence eût été comblé, elle eût été capable de grandes et belles actions. Le second, au contraire, c'était une énergie aveugle au service des plus ardentes passions; la résistance l'irritait, les obstacles doubleraient sa volonté. Tels étaient les deux soldats favoris du capitaine Rackam.

Par une de ces belles nuits d'été que la lune, mirant ses rayons dans l'immensité des vagues, rend si imposantes et si poétiques, l'un des deux marins veillait sur le pont au salut de tous. Le spectacle qui se déroulait à ses yeux impressionnait vivement son ame, quoiqu'il lui fût familier, et sa pensée se reportait sur les années si agitées qu'avait parcourues son existence.

Tout-à-coup il entend derrière lui les pas d'une personne qui s'avance avec mystère; il se retourne en tressaillant et reconnaît son compagnon.

— Silence! lui dit celui-ci d'une voix émue, silence! ne me perds pas. Que la confiance que je vais te faire ne t'effraie pas. Nous avons assez de courage pour nous soustraire au danger qui nous menace. Demain nous touchons la terre; je viens te proposer de fuir, d'abandonner ce vaisseau.

— Fuir! et pourquoi? Ce vaisseau n'est-il pas la patrie qui nous donne asile? Ne sommes-nous pas des maudits qu'attend le supplice?...

— C'est vrai, c'est vrai. Eh bien! alors accepte le commandement dans cette patrie commune; sois notre chef à tous. Vois ce poignard, ajouta-t-il en faisant briller une lame aux yeux de son compagnon; dans quelques minutes, si tu le veux, il t'aura rendu maître ici: Rackam aura cessé de vivre.

— Assassiner Rackam! pourquoi?... De quel crime est-il coupable envers nous ou nos compagnons?

— Coupable, lui? Non; mais moi je suis coupable, reprit-il avec une exaltation toujours croissante. Tu ne sais pas qui je suis?... Je suis une épouse adultère: j'ai abandonné mon mari, mon enfant, pour suivre Rackam que j'aimais; je le croyais aimé; mais, depuis que je t'ai vu, j'ai compris que je ne l'aimais pas, lui pour lequel j'ai délaissé mon enfant!

les sieurs Jumelin et Paul Souvenir. Aux particularités que nous avons données sur cette affaire dans nos numéros du 19 et du 24 septembre nous ajouterons les détails suivants :

Pierre-Marie Souvenir, sans profession, né à Lyon en 1818, partit comme militaire en 1839, et resta au service jusqu'au 30 mars dernier, jour où il fut congédié provisoirement à Ajaccio. Il servait alors au 6^e régiment d'infanterie légère. Son congé porte ces mots très-significatifs : *Il n'a pas mérité un certificat de bonne conduite.*

Souvenir, qui paraît avoir toujours eu l'intention de commettre des escroqueries et d'arriver à la fortune par ce moyen, chercha dès l'année 1840, c'est-à-dire au moment même où il atteignait sa majorité, à se procurer des titres pour faire croire qu'il avait de grands moyens. A cet effet, quoiqu'il fût militaire en Afrique, où il se comportait mal, il écrivit au ministre des travaux publics plusieurs lettres dans lesquelles il disait qu'avec plusieurs personnes il désirait obtenir la concession des minerais de plomb argentifère sur la limite des départements du Rhône et de la Loire. Il se gardait bien de dire qu'il était fusilier entrant alors au 59^e de ligne, car il se faisait écrire chez M. Tarlé, rue Royale, 40, à Toulon.

Souvenir cherchait ainsi à se procurer des titres au moyen desquels il pût faire croire qu'il était bien réellement comte de Montdragon, et il y réussit, car un nommé Gonneau, essayeur de commerce à Paris, lui écrivit à l'adresse de Montdragon pour lui demander un emploi ; et, comme ce titre lui paraissait de trop peu de valeur, Souvenir écrivit à plusieurs reprises au syndicat des courtiers de commerce de Marseille, qui finit par lui répondre également à l'adresse de M. de Montdragon.

Revenu à Lyon dans les premiers jours d'avril dernier, le faux comte de Montdragon recommença ses escroqueries. Il s'associa avec un nommé Adolphe Jumelin, se disant géomètre, condamné libéré d'une année de prison pour banqueroute simple, et fondèrent un cabinet pour les opérations de géomètres-ingénieurs, sous la raison *P. Souvenir-Merlin et A. Jumelin.*

Il fallut loger la société, la nourrir, la meubler, l'habiller ; et, pour cela, on s'adressa à des propriétaires, à des fournisseurs qui ont tous perdu avec elle des sommes plus ou moins considérables.

Le faux comte de Montdragon ne s'en tint pas à ces escroqueries banales. Il acheta au Prado pour 100,000 francs de terrain, et s'adressa même au notaire de Saint-Cyr, comme envoyé par la famille de Montdragon, qui habite à Lyon, rue de Bourbon, pour négocier l'acquisition d'une propriété de 50,000 francs. Mais comme les vendeurs, ne voyant pas venir l'argent aux échéances convenues, ont fini par exiger d'autres garanties que les paroles et les titres de leur acquéreur, ces marchés n'eurent pas de suite.

Souvenir se tourna alors d'un autre côté. Il se rendit chez M. Guinand, ingénieur civil, et après s'être annoncé lui-même comme ingénieur, sans oublier d'étaler ses titres, il lui déclara qu'il avait un grand nombre d'actionnaires pour l'entreprise des ponts du Midi, qu'une réunion devait avoir lieu chez M^e Hennequin, notaire, et lui offrit de l'associer à cette affaire. M. Guinand eut la faiblesse de croire cet homme qui se disait allié de la famille de Montdragon, ancien secrétaire d'ambassade, et laissa Souvenir emporter de chez lui des paroles d'espérance. Celui-ci se rend aussitôt chez MM. Rey et Sezanne, et fait imprimer une circulaire portant convocation dans l'étude de M^e Hennequin, pour créer une société, avec cette signature : *Paul Souvenir-Merlin de Montdragon et Romain Guinand, ingénieurs civils, représentant la société des ponts du Midi.*

M. Guinand et son père se rendirent chez M^e Hennequin qui avait préparé un acte de société. Il ne vint au rendez-vous que M. Rey, agent de change, auquel Souvenir dit être de la famille de Montdragon. Ces messieurs le mirent à la porte de la manière la plus honteuse ; ils s'apercevaient enfin qu'ils avaient été pris pour dupes par un escroc.

Cependant Souvenir avait atteint son but. Porteur de circulaires imprimées à l'aide desquelles il pouvait se faire passer pour associé de M. Romain Guinand, il devait inspirer la plus grande confiance. C'est ainsi, en effet, qu'il obtint d'un sieur Maigre un crédit de 86 francs pour vins de Bordeaux, d'Espagne, liqueurs, etc., et d'un sieur Autier, coiffeur, un crédit de 25 francs pour fournitures d'objets de parfumerie et coiffure, ainsi que de quatre ou cinq personnes chez lesquelles il a logé successivement en garni, pour diverses sommes dont il n'a jamais payé un centime.

C'est encore au même titre qu'il se présenta chez le sieur Julien Morillon, limonadier, place de la Préfecture, 16, auquel il dit en outre qu'il avait des bureaux de la plus haute importance, qu'il lui fallait des employés et qu'il allait placer beaucoup de jeunes gens. Il ajouta qu'il avait des fonds considérables chez M^e Hennequin, notaire, que déjà il avait plus de 350,000 francs d'actions, et que ses amis *Jayr* et *Gilardin* s'occupaient aussi de cette grande affaire ; qu'il était comte et qu'on ne pouvait rien lui refuser nulle part. Il réussit ainsi à étourdir Morillon, et le premier jour il fit chez lui une dépense de 25 francs, le lendemain une de même somme ; enfin, il en vint à ne plus vouloir laisser payer personne dans le café, prétendant être

assez riche pour satisfaire à tout, de sorte qu'en quelques jours il dut au malheureux cafetier une somme de 300 francs environ.

Tels sont les faits principaux qui motivent les poursuites du ministère public contre les prévenus.

Après les dépositions des témoins, que nous avons rapportées dans notre numéro du 24 septembre, M. Cochet soutient l'accusation, et le tribunal condamne Souvenir et Jumelin, celui-ci par défaut, à six mois d'emprisonnement.

Chronique.

LYON.

D'heureuses découvertes pour les arts ont eu lieu durant ces dernières années. On connaît les étonnants résultats obtenus par le daguerréotype dans la reproduction réduite des monuments. Une invention qui présente quelque chose d'analogue est venue apporter à la fabrication des châles l'avantage de l'économie du temps et d'une plus grande précision. M. Grillet jeune, notre compatriote, a voulu faire profiter l'art du dessin des curieuses propriétés de la chambre obscure. Le calque des dessins est fort simplifié par le mécanisme qu'il a imaginé. L'objet soumis à cette opération est représenté sur une planchette placée vis-à-vis du foyer des lentilles. Une crémaillère l'éloigne ou le rapproche de manière à donner à son image des proportions plus ou moins développées. Les lignes et les contours du dessin sont ainsi, et à l'aide d'un transparent, très-facilement retracés.

Un brevet d'invention a été pris par l'auteur de cette précieuse machine, avec laquelle est accompli en deux heures un travail qui demanderait trois jours par les moyens ordinaires. Elle a été exposée pour la première fois chez M. Grillet aîné, fabricant de châles, lors de la visite faite chez ce négociant par le duc de Nemours.

— Le duc de Nemours a envoyé à M. le maire une somme de 10,000 f. pour être distribuée aux pauvres de la ville de Lyon.

Une somme de 2,000 f. a été également mise à la disposition de M. le maire de la Guillotière pour être distribuée aux pauvres de cette commune. Nous avons dit hier qu'une somme de 2,000 f. avait été versée entre les mains de M. le maire de la Croix-Rousse.

— Samedi 14 octobre prochain, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication des travaux nécessaires pour l'établissement d'une guérite-urinoire sur le quai Monsieur et de trois cabinets d'aisance sous le pont Lafayette. La dépense est évaluée à 3,500 f. ; un cautionnement de 300 f. est exigé des soumissionnaires.

— M. Josseland, conseiller à la cour royale de Lyon, a été désigné par M. le garde-des-sceaux pour présider la quatrième session des assises du département du Rhône, qui s'ouvrira le 4 décembre prochain. MM. Durand et Garin assisteront le président.

DÉPARTEMENTS.

Ces jours-ci, à Moulins, le nommé Bohat, condamné à mort par la cour d'assises de l'Allier, et dont le double pourvoi en cassation et en grâce avait été rejeté, a été extrait de la prison et conduit sur la place de la foire, où, depuis le matin, l'instrument du supplice avait été dressé. Quelques minutes après la justice des hommes était satisfaite. Comme d'habitude, les femmes se trouvaient en majorité à ce hideux spectacle, contre lequel semblent protester nos mœurs actuelles.

Depuis près de six ans, aucune exécution capitale n'avait eu lieu à Moulins.

On écrit de Stockholm (Suède), le 17 septembre :

« Le brick marchand suédois *le Bull*, commandé par le capitaine Warngreen et appartenant à MM. Liljewalch et Co, de Stockholm, vient de rentrer dans notre port après un voyage de plus de trois années.

« Etant arrivé au Port-Philippe, dans la Nouvelle-Galles méridionale (Océanie), *le Bull* fut frété par une maison anglaise de cette ville pour aller visiter les petites îles de l'Océan Pacifique, afin d'acquiescer, moyennant l'échange de marchandises manufacturées, de l'écaillé, du bois de sandal et divers autres objets destinés à être envoyés à la Chine.

« Pendant ce voyage, qui a duré environ sept mois, le capitaine Warngreen a abordé à quelques îles que peut-être, depuis Cook, aucun Européen n'avait visitées, et à quatre autres qui ne se trouvent indiquées sur aucune carte. Dans ces dernières îles, dont M. Warngreen, comme il le dit lui-même, pour suivre l'usage des Anglais, a pris possession au nom du roi Charles-Jean, il a trouvé des indigènes très-bien faits et d'un caractère doux. Ils ne connaissent point le fer, et, pour le moindre morceau de ce métal, par exemple pour un vieux clou rouillé, ils donnaient volontiers des tortues entières. Ils étaient aussi très-avides de petits morceaux de verre, tels que des débris de bouteilles cassées, et ils s'en servaient pour se raser, opération qui durait souvent trois ou quatre heures.

« Lorsque *le Bull* s'approcha de ces quatre îles, qui sont peu distantes les unes des autres, un grand nombre de leurs indigènes

vinrent, en petits canots, entourer le bâtiment, et faisaient mine d'y monter ; mais un seul coup de fusil tiré en l'air par un homme de l'équipage suffit pour les éloigner, fait qui prouverait à lui seul que ces îles n'auraient pas été fréquentées auparavant par des Européens.

« Le roi de l'une des îles en question prit en faveur le capitaine Warngreen, et il lui fit présent de son sceptre composé d'un bâton en bois artistement taillé et surmonté d'un disque en jaspe vert très-mince.

« Le capitaine Warngreen a aussi rapporté des îles découvertes par lui beaucoup de plantes, ainsi qu'un grand nombre d'armes et d'outils en bois et en pierre.

« Il a donné à chacune de ces îles le nom d'un membre de la famille royale de Suède ; mais il ne veut publier aucun détail circonstancié sur ces pays avant que le gouvernement ait décidé s'il veut ou non conserver la possession. »

Voici quelques faits résultant de la situation des marchandises importées en France au 31 août dernier et de la comparaison des résultats des huit mois écoulés de l'année courante avec les résultats correspondants des années antérieures.

La consommation du sucre colonial est en progrès soutenu : au 31 août 1841, elle avait pris 461,000 quintaux ; en 1842, 497,000 ; en 1843, 526,000. En 1838 et 1839, elle ne dépassait pas, en moyenne, 400,000 quintaux. Le stock néanmoins, qui avait baissé dans le cours du dernier mois, est actuellement très-haut : il existe en magasin 293,000 quintaux de sucre colonial qui, joints à 50,000 environ de sucre indigène, font une existence de 343,000 quintaux. C'est 30 et 50,000 de plus que les années antérieures. Quant au sucre étranger, qui va presque tout entier à la réexportation, les arrivages s'en sont également accrus et ont dû donner beaucoup d'activité à nos raffineries.

Les acquittements sur le coton sont en progrès. Il a été consommé 42 millions 652,000 kilog. de cette matière première. En 1842, c'était 39 millions 1/3 ; en 1841, 37 seulement. Le restant en entrepôt est pourtant d'un tiers moins fort que celui de l'année dernière. Les soies grèges font remarquer aussi un accroissement d'entrée qu'on ne trouve malheureusement pas aux laines ; mais l'importation de ce dernier article avait été, en 1842, extrêmement considérable.

L'introduction des fils et des toiles a subi une baisse énorme ; pour les premiers, elle est presque de moitié (de 9 millions 1/3 kilog. à 4 3/4) ; pour les secondes, du plus du tiers (de 3 millions 1/2 à un peu plus de 2).

De 10 et 12 millions de kilogrammes de plomb, en 1841 et 1842, l'exportation s'est élevée à 14 millions 1/2. Les Etats-Unis, qui, il y a trois ans, expédiaient à peine quelque tonne de plomb, nous en envoient aujourd'hui des quantités considérables qui compensent et au-delà le déficit des exportations d'Espagne.

Il y a eu une baisse assez marquée dans l'apport du café et du poivre, du cuivre, des nitrates de soude et des houilles. Il y a eu surcroît d'entrée sur les huiles, malgré l'envahissement du sésame ; sur les bois d'acajou, sur les fontes, dont l'introduction, facilitée par l'abaissement des prix du fer anglais, a triplé depuis 1840, et enfin sur le zinc, dont le bâtiment fait une consommation considérable.

Ces diverses variations se résolvent, quant aux droits perçus, en un accroissement de 6 millions de francs sur les huit premiers mois de 1842. La recette des douanes a, depuis 1839, suivi la marche ci-après : 67 millions, 78 millions 1/2, 82 millions 1/2, 89 millions 1/2 et 93 millions 2/3.

Nouvelles Diverses.

Le *Journal du Havre* donne de nouveaux détails sur l'essai des machines de l'*Ulloa*. On écrit de Cherbourg à ce journal :

« Le magnifique paquebot *l'Ulloa* est sorti du port militaire à dix heures du matin pour essayer sa machine, qui est de la force de 450 chevaux, comme celle du *Gomer*. Bien qu'il eût à voguer contre une forte brise de nord-est et une mer houleuse, peu de temps lui a suffi néanmoins pour traverser la rade dans toute sa largeur. Après avoir viré de bord, et ayant par conséquent vent arrière, c'est alors qu'on a pu juger de la rapidité de sa marche dans les circonstances les plus favorables ; elle était telle, qu'en dix ou onze minutes il a longé la digue de l'est à l'ouest (espace d'une lieue environ). Cet essai, des plus satisfaisants, a fait honneur à M. Cavé, des ateliers duquel est sortie la machine de l'*Ulloa*. Deux bâtiments de même force que celui-ci, le *Canada* et le *Christophe Colomb*, arrivent de Brest pour lutter de vitesse avec l'*Ulloa* ; mais tout permet de croire que ce dernier ne sera pas inférieur à ses concurrents.

« Un autre bateau à vapeur transatlantique, nommé *le Darien*, construit à Cherbourg, sera sous peu en état de prendre la mer ; enfin les ordres les plus précis sont donnés pour que ces navires commencent le service pour lequel ils sont destinés dans le courant du premier trimestre de 1844. »

Les recettes de la vingtième semaine, du 19 au 25 septembre, pour le chemin de Paris à Rouen, se sont élevées à 117,300 f. 80 c.

Ces paroles firent tressaillir celui à qui elles s'adressaient. — Quoi ! s'écria-t-il, vous aviez un enfant et vous avez pu le quitter !... Puis, essayant une lame et saisissant la main de celle qui venait de lui faire une confidence si étrange, il ajouta : — Calmez-vous. Nous pouvons nous aimer sans vous rendre plus coupable encore. L'amitié de deux sœurs ne donne pas d'ombrage à un amant : je suis femme aussi. Celle qui parlait ainsi était Marie Read ; l'autre s'appelait Anne Bonny. Marie, après la mort de son mari, avait repris ses habits d'homme et était montée sur un vaisseau. Faite prisonnière par des pirates anglais, elle avait été obligée de rester avec eux. Cachant soigneusement son sexe, elle s'était bientôt fait remarquer par sa bravoure, et, liée désormais pour toujours à cette vie d'aventures, de combats et de périls, elle n'avait pu briser les chaînes qui l'y retenaient. Un nouvel épisode d'amour, dans cette vie agitée, vint encore les resserrer. Parmi les prisonniers qui furent faits par les pirates dans leurs courses maritimes se trouvait un jeune Anglais dont Marie devint éperdument amoureuse ; elle ne put résister à la violence de sa passion, la lui déclara en prenant le ciel à témoin de la sincérité de ses serments et de l'inviolabilité de sa foi. L'existence de Marie fut toute de dévouement, d'amour pour celui qu'elle avait ainsi choisi. Toujours revêtue de ses habits d'homme, elle cachait son secret, qui n'était connu que d'Anne Bonny. Veillant sans cesse sur son amant, elle protégeait son inexpérience dans les combats. Un jour, se trouvant à terre, ce jeune homme s'était pris de querelle avec un des pirates ; le rendez-vous était pris pour vider la dispute par les armes. Marie connaissait la supériorité de l'adversaire ; elle va le trouver, le provoque et le tue, heureuse d'avoir exposé sa vie pour protéger celle de celui qu'elle aime. Mais le bonheur qu'elle trouvait dans cet amour ne fut pas de longue durée, et le moment arriva où le drame de cette vie si agitée allait se terminer par une fin tragique.

Le vaisseau commandé par Rackam, et sur lequel se trouvaient Marie Read et Anne Bonny, fut chassé par un navire anglais qui le poursuivait avec persistance pendant plusieurs. Malgré tous les efforts que firent les pirates pour éviter un combat dans lequel ils étaient inférieurs et par le nombre et par les armes, il fallut se résoudre à l'abordage. La lutte fut vive ; cependant tout l'équipage fut fait prisonnier. Anne et Marie restèrent les dernières sur le pont, et, après une résistance désespérée, elles furent conduites avec les autres à bord du bâtiment anglais, qui les déposa à Port-Royal de la Jamaïque.

Quinze jours après, le 16 novembre 1720, une cour d'amirauté fut assemblée à Saint-Jacques-de-la-Vega sous la présidence du magistrat Nicolas Laws, et les prisonniers parurent devant elle. Le procès fut rapidement instruit ; on se borna pour la plupart des accusés à constater leur identité, et la sentence de mort fut prononcée et exécutée le lendemain. Marie fut encore, devant les juges, le défenseur du jeune Anglais auquel elle avait voué son amour.

Au moment où le juge interrogeait ce prisonnier, elle se leva, et, d'une voix assurée, elle fit la déclaration suivante :

— Devant Dieu qui nous éclaire et nous jugera après vous, je jure que cet homme est innocent de tous les crimes dont on l'accuse. Fait prisonnier, il n'est resté parmi nous que par violence et par menace. Plusieurs fois il a tenté de fuir la vie que nous lui avons imposée ; mais je veillais sur lui, et ma main lui aurait plongé un poignard dans le sein s'il eût mis à exécution son dessein. Que le sang versé retombe sur ma tête, moi seule suis coupable !

Surpris d'une aussi énergique déclaration, qui contrastait d'une manière si frappante avec les supplications des autres accusés, les juges hésitèrent, et le jeune Anglais fut absous. La sentence de mort fut prononcée contre tous les autres. Marie l'écouta tranquillement ; mais au moment où la cour d'amirauté allait se retirer, elle se leva de nouveau et supplia qu'on l'entendît pendant quelques minutes encore. Un silence solennel régnait dans la vaste enceinte du tribunal.

— Messieurs, dit Marie d'une voix calme, votre sentence est juste, et je n'implore pas votre pitié : puisse ma mort désarmer le courroux céleste ! Mais le sang ne doit pas retomber sur le front innocent. Je vous ai trompés, messieurs ; je suis femme, je vais être mère... Le ciel m'est témoin que je ne veux pas prolonger une misérable existence ; j'appelle la mort de tous mes vœux. Mais Dieu ne pardonnerait pas à la femme qui aurait voué à la mort le fruit de ses entrailles.

Marie se tut, et elle tourna lentement ses yeux sur Anne Bonny, assise auprès d'elle. Elle était impassible. Cependant, sous les regards enflammés de Marie, elle tressaillit ; mais elle ne proféra pas une parole, elle ne laissa pas s'échapper un soupir. Chacun attendait avec anxiété le dénouement de cette scène aussi étrange qu'imposante.

— Anne, s'écria tout-à-coup Marie, Anne, tu gardes le silence ! N'entends-tu pas gronder le courroux de Dieu ? ne crains-tu pas que la colère divine ne soit jamais désarmée ?

Anne baissa les yeux. — Messieurs, s'écria Marie, épargnez-lui un crime de plus ; elle est femme aussi ! elle va aussi être mère !

Une vive agitation accueillit ces paroles ; la cour maintint la sentence de mort, mais ordonna un sursis à l'exécution. Rentrées dans leur prison, les deux femmes renouvelèrent leurs déclarations. Peu de temps après, Marie fut saisie d'une fièvre brûlante à laquelle elle succomba en quelques jours. Quant à Anne, la veille de l'exécution Rackam obtint la permission de la voir dans sa prison. En l'apercevant, la prisonnière, soulevant ses mains chargées de chaînes, les porta avec indignation à ses yeux, en s'écriant :

— Rackam, je te méprise ; tu es un homme et tu meurs sur la potence ! Va-t-en !

Le caractère énergique de cette femme ne se démentit pas un instant. Après son accouchement, elle demanda avec instance à être exécutée ; mais on lui refusa cette grâce, et elle mourut en prison. (Le Droit.)

pour 17,007 voyageurs, et à 22,580 f. 15 c. pour les marchandises, messageries, voitures, etc. Total, 139,880 f. 95 c.

Les recettes du 20 au 26 septembre, pour le chemin de Paris à Orléans, Corbeil y compris, ont été de 119,223 f. 32 c. pour 34,545 voyageurs, et de 19,133,34 c. pour les marchandises, etc. Total, 138,356 f. 66 c.

Les recettes du chemin de fer du Gard ont produit, pendant le mois d'août 1843, la somme de 178,832 f. 81 c.

— Au sujet du chemin de fer du Nord, voici ce que nous lisons dans le *Journal des Chemins de fer* :

« Si nous sommes bien informés, le ministère aurait l'intention de procéder à la pose des rails sur toute cette ligne ; il abandonnerait ensuite l'exploitation à une compagnie qui n'aurait plus à fournir le matériel en locomotives et voitures ; il serait même disposé à exploiter au profit de l'état. Nous croyons qu'à ces conditions on trouverait difficilement une compagnie qui présenterait toute la responsabilité désirable ; car il est probable que si le gouvernement supportait la dépense dans une proportion aussi considérable, il ne concéderait qu'un bail fort court avec un tarif très-réduit. La dépense totale pour la pose des rails et le matériel, que nous évaluons pour le chemin de fer du Nord à 30 millions, se trouverait réduite des deux tiers ; une compagnie au capital de deux millions suffirait donc pour l'exploitation de cette ligne importante. »

— Sur le chemin de fer de Lyon, le même journal s'exprime ainsi :

« Il est probable que deux compagnies au moins se présenteront pour cette ligne, l'une à la tête de laquelle se trouvent des personnes déjà très-favorablement connues du public et assurées de son appui, l'autre représentée par une maison française qui n'a point réussi dans sa première tentative à obtenir des capitalistes français la somme nécessaire à sa constitution ; elle abandonnerait le capital déjà souscrit par les capitalistes anglais à la compagnie dont nous venons de parler, et chercherait, par une nouvelle combinaison, d'autres souscripteurs en Angleterre. Nous pouvons donc raisonnablement espérer une solution pour ce railway dans le cours de la prochaine session. »

Voici les forces navales anglaises dans la Méditerranée :

A Malte : le *Queen*, de 110 canons, portant le pavillon du vice-amiral sir E.-W.-C.-R. Owen, commandant en chef ; le *Ceylan*,

portant le pavillon de sir Lucius Curtis, second commandant et surintendant du port de Malte ; le *Monarch*, de 84 ; l'*Indus*, de 78 ; l'*Eagle*, de 24 ; l'*Hecla* et le *Vesuve*, corvettes à vapeur, et l'*Acheron*, paquebot.

A Gibraltar : le *Malabar*, de 72 ; la corvette à vapeur *Locust*, et le paquebot *Alecto*.

A Carthagène : le *Scout*, de 18.

A Barcelonne : le *Savage*, de 10, et la corvette à vapeur *Medea*, en route de Malte pour Barcelonne ; le *Belvidera*, de 38.

A Corfou : la *Magicienne*, de 24 ; en route, venant de Malte, le *Polyphemus*.

A Athènes : le *Snake*, de 16.

A Syra : le *Beacon* et la *Magpie*, stationnaires.

A Constantinople : la corvette à vapeur *Devastation*.

A Beyrouth : la corvette à vapeur *Geyser* ; en route, venant de Malte, le *Tyne* ; en retour, allant à Malte, le *Vernon*, de 50.

Total : 5 vaisseaux de haut bord, 2 frégates, 6 corvettes à voiles, 7 corvettes à vapeur et quelques bâtiments de transport.

Nouvelles Étrangères.

HOLLANDE.

On écrit de la Haye, 26 septembre :

« Le gouvernement vient de retirer les projets de loi sur le droit de succession en ligne directe et sur le revenu des immeubles, sur les rentes et les traitements des fonctionnaires. C'est l'opposition que ces projets avaient rencontrée dans la deuxième chambre qui a engagé le ministre des finances à résigner ses fonctions. Le nouveau ministre par intérim, M. Van Hall, a présenté immédiatement, et conformément au vœu émis par la grande majorité de la chambre elle-même, un projet portant qu'il sera établi un impôt général sur les revenus de tous les citoyens sans exception, à régler ultérieurement par la loi, au montant par évaluation de cinq millions 250,000 florins. Cette somme, en y ajoutant celle de 1,319,200 fl. à trouver au moyen de 16 cent. additionnels sur les immeubles, ferait monter le total de nos revenus à 70,321,262 fl., ou 5,250 fl. de plus que le chiffre du budget des dépenses pour 1844. »

« Aujourd'hui a commencé la discussion du premier chapitre du budget des dépenses, la maison du roi. Déjà six membres ont parlé contre et deux pour. Le ministre Van Hall a pris la parole avant l'ouverture des discussions ; il a exposé l'état précaire où se trouverait l'état, si les états-généraux ne s'empressaient pas, d'un commun accord avec le roi, de mettre un terme à l'incertitude et aux craintes qui agitent les esprits par rapport à la situation financière du pays. Le ministre a déclaré ensuite que, conformément à l'esprit dont il semble au gouvernement que la grande majorité de

la chambre est animée, on ne s'occupera pas de changements à apporter à la constitution, changements qui ne pourraient en aucun cas, et en supposant même que le moment actuel fût opportun pour cela, remédier à nos finances. Le ministre a encore donné l'assurance positive que le port de toutes les finances ne serait confié qu'à un ministre opposé comme lui à la Hollande, ici comme à l'étranger, n'aurait plus à craindre un impôt sur la rente, ainsi que l'avait proposé le ministre qui vient de se retirer. »

« Enfin le ministre a annoncé que le roi et le prince héréditaire donneraient l'exemple du sacrifice d'une partie de leur revenu. »

PRUSSE.

L'empereur de Russie a fait remettre à la direction des poudres, avant son départ de Berlin, la somme de 6,000 écus. Chaque soldat du régiment de cuirassiers qui porte son nom a reçu un ducat (12 francs).

ALLEMAGNE.

On écrit de Carlsruhe le 25 septembre :

« Nous avons encore eu un tumulte hier au soir, occasionné par un soldat ivre. Heureusement, cette fois, la force armée n'est pas restée en face des bras croisés, le fusil à la main. Aussi la tranquillité fut-elle bientôt rétablie. On assure que M. Auguste Swald en peur de la noblesse et ne pourra pas représenter dans son journal l'affaire de M. de Haber sous son véritable jour. On est d'autant plus étonné de cette concession de la part d'un littérateur si distingué, qu'il est co-religieux de M. de Haber. »

TURQUIE.

On écrit de Smyrne que les habitants de l'île de Casso sont en pleine révolte. Pour échapper au peuple, le chef de l'intendance sanitaire et le chirurgien ont été obligés de se réfugier à Rhodes. Le gouvernement turc sera forcé de prendre d'énergiques mesures. Il faudra envoyer une garnison dans l'île de Casso pour tenir les chefs en respect. Des troubles ont aussi éclaté à Katymno. Hassan a demandé au gouvernement l'envoi de deux vaisseaux de guerre avec des troupes pour rétablir l'ordre.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Une famille recommandable, inquiète au sujet d'un de ses membres, jeune homme de vingt-six ans, qui a disparu depuis quelques jours, offre une bonne récompense à celui qui en donnera le premier des nouvelles. Voici le signalement de ce jeune homme : taille moyenne, cheveux et sourcils châtain, front rond, yeux gris, nez un peu long et légèrement aquilin, bouche moyenne, barbe châtain, menton rond, visage ovale, teint peu coloré, cicatrice à la tempe à côté de l'œil droit, vêtu d'un paletot-sac en cotonnade grise, casquette et pantalon de même couleur, cravate de soie noire.

On est prié de donner les renseignements au bureau du journal.

Etude de M^e Bernard, avoué à Lyon, quai de la Baleine, 16.

BOURSE DE LYON.

VENTE AUX ENCHÈRES

DE 12 ACTIONS DU PONT SAINT-BERNARD (AIN).

L'adjudication aura lieu le 3 octobre 1843.

Le mardi trois octobre 1843, à cinq heures du soir, en la salle de la Bourse, à Lyon, palais Saint-Pierre, place des Terreaux, il sera procédé par le ministère de M. Ferrand, agent de change, à la vente aux enchères

De 12 actions du pont Saint-Bernard (Ain),

Cotées sous les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 250, 251, 252, 253, 254 et 255.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Suchel-Damas, banquier, demeurant à Lyon, rue Sainte-Catherine, contre M. Jules Seguin et C^e, négociants, demeurant à Lyon, rue Bourbon, en vertu d'un jugement du tribunal de commerce de Lyon en date du quatorze mars 1843, enregistré et expédié, et d'un arrêt de la cour royale de Lyon du vingt-cinq août suivant, aussi enregistré et expédié.

Signé BERNARD.
Pour les renseignements, s'adresser à M. Ferrand, agent de change, demeurant à Lyon, port Saint-Clair, maison Tholozan, et à M^e Bernard, avoué à Lyon, quai de la Baleine, n. 16. (5922)

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CORDELIERS ET RUE DE LA GERBE, 14.

VENTE AUX ENCHÈRES,

D'UN FONDS D'HOTEL GARNI,

APPELÉ
Hôtel de la Jeune-France,
Situé à Lyon, rue de l'Arbre-Sec, n. 4.

Le jeudi cinq octobre 1843, à onze heures du matin, dans le domicile sus-indiqué, il sera procédé à la vente dudit fonds d'hôtel par le ministère de M^e Morand, notaire à Lyon, commis judiciairement.

L'adjudicataire sera subrogé au bail des lieux. Cette vente aura lieu en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon et d'une ordonnance de référé rendue par M. le président dudit tribunal.

S'adresser audit M^e Morand, dépositaire du cahier des charges. (9796)

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, N° 10.

Avis aux Constructeurs.

A VENDRE A L'AMIABLE,
[PAR PARCELLES OU EN BLOC.]

UN TERRAIN A BATIR

Admirablement situé sur le cours Morand, aux Brotteaux.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements et pour traiter, audit M^e Laval, dépositaire des conditions de la vente. (9660)

A vendre pour entrer en jouissance de suite,

DIVERS EMPLACEMENTS TRÈS-BIEN SITUÉS, propres à bâtir.

Sur les Tapis, à la Croix-Rousse.

AU MÊME LIEU,

UNE MAISON BOURGEOISE

D'UNE BELLE ARCHITECTURE MODERNE,

Composée de caves voûtées, vingt pièces bien décorées, jardin, aissances et dépendances, formant une petite masse d'environ 16 ares, entourée par trois rues.

S'adresser à M. Boutet, propriétaire, cours Lafayette, 3. (120)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.

UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 6 à 7,000 fr.

On pourra s'en assurer en s'adressant audit M^e Niodet, notaire. (9913)

LE DIMANCHE 8 OCTOBRE ET JOURS SUIVANTS,

VENTE

en totalité ou en parties détachées

D'UN JOLI DOMAINE

Situé à l'Île-d'Abeau, près de Bourgoin.

Ce domaine est de la contenance d'environ 15 hectares, dont 12 hectares environ en terres labourables et prairies, formant trois pièces assez rapprochées les unes des autres, et 3 trois hectares environ formant un clos, dans l'intérieur duquel se trouvent une vigne d'un grand produit, jardin, bosquets, jeu de boules, maison de maître, pavillon et bâtiments d'exploitation.

Ce dernier article peut être vendu séparément et joint le produit à l'agrément. La totalité de ce domaine offre un placement de fonds avantageux.

Le détail sera fait au gré des acquéreurs, auxquels on accordera huit ans de terme pour les paiements.

La vente aura lieu dans les bâtiments du domaine, ledit jour 8 octobre, par le ministère de MM. Alezina et Lebrou, propriétaires. (2205)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A LOUER DE SUITE,

avec dédit au gré du preneur.

UN ÉTABLISSEMENT DE BAINS

DU PREMIER ORDRE.

S'adresser à l'étude dudit M^e Duguey. (9357)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

bon fonds de confiseur-liquoriste

BIEN ACHALANDÉ,

Situé dans un très-beau quartier d'une ville la plus importante d'un département voisin.

S'adresser à M. Wirig, pastilleur, place de la Préfecture, n. 15, au 3^e, à Lyon. (91)

A vendre de suite.

UN FONDS DE CAFÉ

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ ET BIEN AGENCÉ,

avec un bail de neuf années à prendre possession de suite.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Blanc, négociant, rue Gentil, n. 23, à Lyon. (148)

AUX VACHES SUISSES.

A vendre.

TROIS OU QUATRE VACHES en première qualité de lait et toutes pleines.

S'adresser cours Morand, avenue de Crèquy, n. 2, à gauche de la maison Mathieu, aux Brotteaux. (150)

A vendre de suite.

JOLIE BUVETTE

BIEN ACHALANDÉE.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Petitbernard, quorilliste, rue Saint-Marcel, 38, à Lyon. (141)

A CÉDER DE SUITE.

la ferme des chaises, des kiosques.

cabinets de lecture et cabinets

inodores sur les promenades

publiques de Lyon.

S'adresser à la Guillotière, Port-au-Bois, maison de Omnibus. (119)

AVIS.

M. MAZADE, teneur de livres, demande de l'occupation. On aura des renseignements satisfaisants.

S'adresser chez M. Faure, négociant, rue Saint-Marcel, n. 21, au 1^{er}. (151)

AVIS.

Un teneur de livres d'un âge mûr et parfaitement recommandé, pouvant disposer de six heures par jour, désirerait consacrer à une maison de commerce moyennant la rétribution de 600 fr. par an.

S'adresser rue Saint-Jean, n. 27, au 1^{er}. (133)

Avis au Public.

Les sieurs SERMET et BECAT ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont une pépinière située à Perrache, près l'usine à gaz, qui contient 15,000 pieds de mûriers pour planter en belles qualités, et 4 à 5,000 peupliers aussi pour planter.

Les personnes qui voudront en prendre connaissance peuvent s'adresser chez M. SERMET, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2, à Lyon, ou à M. BECAT, marchand d'huiles à Sainte-Foy-lez-Lyon. (228)

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Lévis, à Lyon.

Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou fleurs blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE et la POUDRE DIURÉTIQUE, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

JUSQU'AU 10 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,
LES HIRONDELLES,
BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE,
PARTENT TOUTS LES JOURS

DE LYON POUR CHALON
à 6 heures du matin. (7564)

DU 2 AU 10 OCTOBRE INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE
PARTIRA POUR

MACON ET CHALON
TOUS LES JOURS PAIRS

à SEPT heures du matin. (7143)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, N° 23.
DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie ; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

A DATER DU 1^{er} OCTOBRE,

L'AGLE

PARTIRA

POUR CHALON

Tous les jours impairs à 7 heures du matin.

(7309)

ATELIERS de PONT et C^e
BREVETÉS,

Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.

Fourneaux de cuisine portatifs, tout en fer, fonte et tôle, pour bourgeois, limonadiers, restaurateurs, hôpitaux, collèges, etc.

Cheminées au bois et au charbon, calorifères en tous genres pour appartements et grands établissements, appareils pour l'éclairage au gaz et escaliers, en fonte et fer.

Cet établissement se recommande par la solidité, l'élégance et la perfection bien connues de ses produits que l'on garrant. (88)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,
Rue Poulailherie, 19.